

Direction des Routes
et des Transports

Colmar, le 30 MAI 2007

ARRÊTÉ N° 173/2007 - DRT

**Portant réglementation permanente de la circulation
sur la RD 431, hors agglomération, sur le territoire
des Communes de SOULTZ et de MURBACH**

**Le Président du Conseil Général
du Département du Haut-Rhin**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3221-4,
VU le Code de la Route et notamment ses articles R. 411-1 à R. 411-8, R. 411-25 et
R. 413-1 à R. 413-16,
VU l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié, approuvant le Livre I huitième, partie de
l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
VU l'avis favorable du Maire de la Commune de SOULTZ,
VU l'avis favorable du Maire de la Commune de MURBACH,
VU l'avis du Directeur des Routes et des Transports,

CONSIDERANT qu' afin d'améliorer la sécurité des usagers sur la RD 431, au
sommet du Grand ballon et au niveau du refuge du ski club de
SOULTZ ; il est nécessaire réduire la vitesse de tous les véhicules à
70 km/h dans les deux sens de circulation.

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}- La vitesse de tous les véhicules est limitée à 70 Km/h, dans les deux
sens de circulation, sur la RD 431 :

- du PR 6+800 au PR 7+600 au sommet du Grand Ballon ;
- du PR 10+000 au PR 11+000 au niveau du refuge du ski club
de SOULTZ.

.../...

ARTICLE 2 – L'attention des usagers sera attirée sur cette nouvelle réglementation par la mise en place d'une signalisation conforme à celle des routes et autoroutes par les soins de l'Unité Routière de Guebwiller.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera publié au Bulletin d'Information Officiel du Département et sera notifié à :

- MM. les Maires des communes de SOULTZ et de MURBACH,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Lieutenant-Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie du Haut-Rhin,
- M. le Commandant de la C.R.S. 38,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- M. le Secrétaire Général de la Chambre Professionnelle des Transporteurs Routiers du Haut-Rhin.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and some smaller strokes, crossing the line.

Charles BUTTNER